

## Rhône. Le conseil général ne distribuera plus d'abonnements OL, ASVEL...

Publié le 17/07/2012 à 06:00

**Justice.** La cour administrative avait annulé, en décembre, l'achat de places de foot par le Département. A la rentrée, aucun abonnement de foot, basket et rugby ne seront distribués aux jeunes licenciés et bénévoles, a annoncé le président du conseil général.



« Je tiens à vous informer que les conseillers généraux du Département ne pourront pas mettre à votre disposition des places pour les matches de nos grands clubs professionnels ». Le président du conseil général du Rhône, Michel Mercier, s'est adressé par courrier, le 29 juin dernier, aux présidents de club sportifs amateurs du Rhône. Une défection qui « prive

bénévoles et jeunes licenciés de nos clubs d'un spectacle apprécié et souvent peu accessible financièrement ». juge l'ancien ministre.

« L'association Canol a formé un recours devant le tribunal administratif de Lyon visant à l'annulation des délibérations du conseil général autorisant l'achat de ces places », explique d'abord Michel Mercier. Et si, poursuit son président, le Département « a gagné en première instance », l'association « Canol a fait annuler cette décision par la cour administrative d'appel ». Ce sont, en effet, trois saisons d'achat de places de foot de l'OL à Gerland (2008-2009/2009-2010/2010-2011, soit quelque 750 000 € par an selon le Département) que la cour administrative a annulées en décembre dernier, à la demande l'association. « L'ancien ministre de la justice s'offusque que la justice fait correctement son travail et annule les délibérations qui ne respectent pas la loi ! Nous n'avons pas fait pression sur la cour qui a jugé cette affaire en son âme et conscience, le garde des Sceaux de l'époque étant Michel Mercier ! », réclame Michel Vergnaud, président de la Canol.

Si le Département a décidé de poursuivre l'aventure devant le conseil d'Etat, il applique désormais la jurisprudence « Canol » aux achats de places à l'Asvel et au Lou Rugby. Aucune place et abonnements ne seront donc distribués à la rentrée de septembre.

En juin 2011, le conseil Général du Rhône acquerrait, au titre de la saison de foot 2011-2012, de nouveaux abonnements. Une décision que la Canol a également attaquée.